



Manuel sur les normes
et les changements sociaux

M NUEL SUR LES N ORMES ET LES C ANGEMENTS S SOCIAU

Introduction
et bibliographie

Le présent manuel a été réalisé par le Programme conjoint UNFPA-UNICEF sur les mutilations génitales féminines/l'excision: accélérer le changement, sous la direction de Nafissatou J. Diop et de Cody Donahue.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à : Marguerite Monnet et Maria Gabriella De Vita pour la rédaction, Ryan Muldoon pour la relecture du Module 1, Gretchen Kail pour son concours à l'élaboration du présent manuel.

Les personnes suivantes ont également apporté une précieuse contribution. Un grand merci à : Francesca Moneti pour ses commentaires sur l'ensemble des modules, Alfonso Barragues pour sa contribution aux questions touchant aux droits de l'homme, Claudia Cappa pour son aide en matière de statistiques, Daniela Colombo pour ses observations complémentaires.

Nous tenons en outre à remercier tous les participants à la réunion sur les outils opérationnels relatifs aux interventions communautaires, qui s'est tenue à New York, notamment Gabriel Haile Dagne, Vivian Fouad, Godfrey Kuruhiira, Gunther Lanier, Patricia Rudy, Marie-Rose Sawadogo, Cristiana Scoppa, Jane Serwanga et Rob Willison, ainsi que les personnes qui ont participé à la réunion de validation organisée à Saly, au Sénégal.

Le présent rapport est rédigé selon la perspective des normes sociales. Il s'appuie sur les définitions formulées par Cristina Bicchieri, chercheuse en sciences sociales, et applique les concepts relatifs aux attentes sociales, empiriques et normatives, afin de déterminer si les MGF/E constituent ou non une norme sociale dans un contexte spécifique. Le présent manuel utilise et adapte également un certain nombre de résultats obtenus à l'issue de la formation 2010-2015 de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, organisée à l'université de Pennsylvanie et coprésidée par Cristina Bicchieri et Gerry Mackie.

Les études de cas du présent manuel sont extraites de revues et d'articles publiés par Sajeda Amin, Gabriel Dagne, Nafissatou J. Diop, Ellen Gruenbaum, Antanas Mockus et Jean-Philippe Platteau, spécialistes des sciences sociales, de la campagne Saleema menée au Soudan, du programme de Tostan, du manuel de l'AIDOS/RAINBO et des travaux de l'équipe de l'UNFPA opérant au Kenya.

Le présent manuel est le prolongement des travaux antérieurs de l'UNICEF et de l'UNFPA, notamment les études statistiques menées par l'UNICEF en 2005 et 2013, le rapport de l'UNICEF « Changer une convention sociale néfaste: la pratique de l'excision/mutilation génitale féminine » publié dans Innocenti Digest (2005), la Stratégie coordonnée pour l'abandon de l'excision/mutilation génitale féminine en l'espace d'une génération de l'UNICEF (2007), et la série de documents d'UNICEF Innocenti sur les normes sociales et les pratiques néfastes (2006-2009) (« Series on Social Norms and Harmful Practices »), qui se fondent sur la contribution de Gerry Mackie, spécialiste des sciences sociales, et un grand nombre de partenaires issus du monde universitaire ou du développement.

Ce manuel s'appuie sur l'aimable participation des bureaux de pays de l'UNICEF et de l'UNFPA au Burkina Faso, à Djibouti, en Égypte, en Érythrée, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kenya, au Mali, en Mauritanie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et au Soudan.

Il a été révisé par Gretchen Luchsinger et mis en page par [LS] Graphic Design.

Le présent manuel n'aurait pu voir le jour sans l'appui financier des pays suivants dont bénéficie le Programme conjoint UNFPA-UNICEF: Allemagne, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni et Suède.



Manuel sur les normes et les changements sociaux
Introduction et bibliographie

Ce manuel a pour objectif de former les responsables de programmes à **promouvoir l'abandon des mutilations génitales féminines/de l'excision (MGF/E)**. Il a été élaboré dans le cadre d'un programme conjoint entre le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ce Programme conjoint s'appuie sur une **approche innovante** qui traite l'abandon des MGF/E selon la perspective des normes sociales, **afin de mettre en œuvre un ensemble de stratégies et d'activités** adaptées et propices à un changement social durable porté par la population.

Il cherche à contribuer à l'objectif général défini par la Déclaration interinstitutions « Éliminer les mutilations sexuelles féminines » de 2008, réaffirmé par la résolution 67/146 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2012, visant à soutenir les gouvernements, les communautés, les femmes et les jeunes filles dans l'abandon des MGF/E¹, ainsi que la cible 5.3 du nouveau Programme de développement durable adopté en septembre 2015 par les dirigeants du monde entier : « éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine d'ici 2030 ».

Le fait d'observer cette pratique sous l'angle des normes sociales permet de mettre en lumière des problèmes qui paraissent complexes et parfois même insolubles, et de placer les changements d'attitude et de comportement collectifs à l'avant-garde d'un changement social positif. Le fait de considérer les MGF/E comme une norme sociale implique de travailler à différents niveaux afin **d'initier un mouvement social** et de **mobiliser aussi bien la population** au sein des groupes qui pratiquent les MGF/E que d'autres personnes influentes et dotées d'un pouvoir de décision.

Le nombre de personnes impliquées sera peut-être faible au départ, mais des coalitions et des réseaux de grande ampleur se formeront progressivement pour défendre la nouvelle norme que constituera le rejet de l'excision. La mise en œuvre d'une telle stratégie nécessite l'implication d'un large éventail de parties prenantes (issues des pouvoirs publics, de la société civile et de la population) de différents secteurs, notamment la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, la communication et les médias, ainsi que le secteur privé. Leur association permettra de disséminer les connaissances acquises et d'amorcer un changement des normes et conventions sociales liées aux MGF/E, qui entraînera un changement social collectif et améliorera le bien-être des femmes et des jeunes filles.

¹ Se reporter à la page suivante (en anglais) : www.npwj.org/FGM/UN-General-Assembly-Adopts-Worldwide-Ban-Female-Genital-Mutilation.html

Le Programme conjoint permettra à l'avenir de faire appel à la perspective des normes sociales pour lutter contre d'autres pratiques néfastes qui, comme les MGF/E, constituent des normes sexistes. En particulier, lorsque les MGF/E et le mariage d'enfants coexistent UNFPA ET UNICEF 2014A, ces deux pratiques sont généralement liées et perçues comme nécessaires du point de vue de l'acceptation et de l'inclusion sociales. La phase I du Programme conjoint a traité les MGF/E en parallèle d'autres problèmes relatifs à la santé sexuelle et reproductive. La question du mariage d'enfants a également été soulevée dans plusieurs pays. De nombreuses communautés ont formulé des déclarations publiques sur l'abandon des MGF/E et du mariage d'enfants.

OBJECTIF DE CE MANUEL

- Ce manuel fournit des exemples pratiques et des concepts théoriques permettant de comprendre les processus liés aux changements d'attitude et de comportement collectifs. Il aborde les thèmes suivants, qui feront l'objet d'un atelier de cinq jours:
- Un cadre conceptuel soulignant les stratégies d'abandon des MGF/E reposant sur les théories et les perspectives de normes sociales, ainsi qu'une approche des programmes de développement fondée sur les droits de l'homme;
- La nécessité de considérer les MGF/E à la fois comme un problème relevant des droits de l'homme et un problème d'égalité des sexes, et le fait de comprendre les questions d'égalité des sexes sous l'angle des normes sociales;
- Le rôle important joué par la législation vis-à-vis des changements sociaux, et l'importance des relations entre réformes législatives et normes sociales et morales;
- L'importance des réseaux sociaux pour la diffusion et le développement de stratégies d'abandon des MGF/E;
- Une évolution des stratégies de communication pour favoriser l'appréciation, l'inclusion et la participation, et l'importance de la confiance et de l'argumentation pour changer les attentes et croyances populaires;
- La compréhension des faits relatifs aux MGF/E au moyen d'indicateurs mesurables; ainsi que sept vecteurs de transformation porteurs de changement, afin de faire évoluer les croyances, les attentes et les comportements sociaux collectifs nuisant aux femmes et aux enfants.

Ce manuel a été conçu selon l'hypothèse implicite que les progrès continus dans le domaine des sciences sociales et des expériences sur le terrain permettront, au fil du temps, d'en influencer le contenu. Chacun des six modules peut être facilement révisé et actualisé pour refléter l'évolution des termes et des concepts².

² Par exemple, les publications et documents de travail antérieurs considéraient les MGF/E comme une convention sociale s'appliquant d'elle-même, tandis les documents plus récents les considèrent plutôt comme une norme sociale. Cette évolution résulte d'un processus de réflexion et de révision approfondies mis en œuvre ces dernières années, selon lequel la théorie des normes sociales apparaît comme une amélioration de la théorie de la convention sociale. La théorie de la convention sociale nous aide à comprendre que nos choix sont souvent interdépendants. Elle montre que, pour que les changements sociaux fonctionnent, nous devons souvent coordonner nos nouveaux comportements avec le reste de la population. La théorie des normes sociales, quant à elle, nous permet de mieux comprendre la nature de cette interdépendance.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À l'issue de l'atelier, les participants seront en mesure :

- D'appliquer la perspective des normes sociales pour faciliter la modification ou l'abandon de normes sociales néfastes approuvées collectivement;
- D'utiliser des stratégies collectives pour établir de fortes mesures incitatives et former des groupes de pression afin d'encourager les individus à adhérer à de nouvelles normes et à adopter de nouveaux comportements, plus positifs;
- De consolider une approche des programmes de développement fondée sur les droits de l'homme, par l'intermédiaire des normes et changements sociaux.

APPROCHE DE L'ATELIER

Ce manuel fournit le matériel pédagogique à utiliser dans le cadre d'un atelier résidentiel de cinq jours animé par différents formateurs et experts. Cet atelier reposera sur une approche participative. Il s'articule autour de discussions en petits groupes, d'études de cas spécifiques à chaque module, de vidéos et de jeux de rôle ; l'objectif est de donner aux stagiaires la possibilité d'analyser et de réfléchir à ce qu'ils apprennent et de comparer et partager leurs expériences afin d'apprendre les uns des autres.

Cet atelier applique les principes de formation des adultes, selon lesquels l'apprentissage est plus efficace quand les adultes participent activement à des activités pédagogiques qui répondent à leurs besoins et à leurs intérêts, et lorsqu'ils peuvent résoudre des problèmes concrets. Les adultes attachent en effet une plus grande importance à la formation pratique qu'aux cours magistraux. Chacun des modules de ce manuel a été conçu selon la notion d'apprentissage expérientiel des adultes de Kolb. Ce cycle de quatre phases est décrit dans le **Module 0**, Étape 5, Remarques à l'intention des formateurs.

Pour chaque module, le déroulement, de la séance est décrit en détail, et des exercices des présentations, des documents de travail pour les apprenants ainsi que des remarques à l'intention des formateurs sont systématiquement inclus. Les modules sont complémentaires mais chacun d'entre eux peut faire l'objet d'une séance indépendante, selon les connaissances, l'expérience et les besoins des participants. Tous les modules doivent être adaptés aux objectifs d'apprentissage des participants et au contexte national dans lequel ils opèrent.

GROUPES CIBLES

Cette formation s'adresse à des responsables de programmes de niveaux d'éducation et de profils d'expérience variés, dont l'objectif est de favoriser l'abandon des pratiques néfastes dans le cadre d'un changement social collectif. Il peut s'avérer nécessaire d'adapter des concepts méconnus de manière à faciliter leur compréhension et à pouvoir les appliquer aisément aux programmes.

Parmi les participants potentiels figurent les responsables de programmes de lutte contre les MGF/E des organismes des Nations Unies, d'organisations locales non gouvernementales (ONG), communautaires ou confessionnelles et de ministères gouvernementaux. Ils seront sélectionnés sur la base de leur engagement à former ensuite des formateurs communautaires engagés dans l'abandon des MGF/E.

Dans l'idéal, afin de favoriser des échanges dynamiques et le partage d'expériences, le nombre de participants à l'atelier ne doit pas dépasser 32 personnes. La méthodologie employée nécessite la formation systématique de quatre groupes de travail de huit personnes. Pour garantir l'impact de l'atelier et pour former des équipes engagées de participants qualifiés pour chacune des organisations représentées, nous recommandons d'inviter deux membres de chaque organisation plus deux partenaires activement engagés dans l'abandon des MGF/E.

PRÉPARATION DE L'ATELIER

Afin de préparer au mieux l'atelier, il est impératif de connaître au préalable les besoins spécifiques des participants et leurs attentes.

Un mois avant, un questionnaire préliminaire doit être envoyé aux participants (Section I du paragraphe « Communication préalable avec les participants »). Les formateurs et les experts peuvent s'appuyer sur les réponses données pour élaborer et ajuster le programme de l'atelier. Ce questionnaire préliminaire donne un aperçu des capacités des participants et les encourage à se mobiliser avant même le début du séminaire et à se préparer à apporter leur contribution lorsque l'atelier aura commencé.

AVANT ET PENDANT L'ATELIER

Avant l'atelier, les participants doivent étudier les ↗ **Module 1, Documents de travail**, compléter le document de travail relatif au cadre juridique national en vigueur dans leur pays (Section III du paragraphe « Communication préalable avec les participants ») et réfléchir aux normes sociales, à leur rôle dans le maintien des pratiques culturelles et à la dynamique des changements.

Les participants doivent également commencer à travailler sur une ébauche de projet qui sera développée tout au long de l'atelier. Ils doivent transmettre aux organisateurs les grandes lignes de ce projet 15 jours avant le début de l'atelier (Section II du paragraphe « Communication préalable avec les participants »).

Pendant l'atelier, les participants travailleront sur leur projet individuel lors des ↗ **Modules 1 et 4**, ainsi que le soir. Ils doivent avoir la possibilité d'échanger avec les formateurs et les experts afin de discuter des concepts, de réfléchir à leur projet et de travailler dessus individuellement.

À l'issue de la formation, les participants doivent être en mesure de prendre du recul sur leur projet et la « problématique » associée et, si nécessaire, de les repenser selon la perspective des normes sociales. Chaque participant présentera la version finale de son projet à l'ensemble du groupe et rédigera un résumé analytique. Les projets révisés serviront en partie à évaluer les acquis des participants et la formation en elle-même. Certains projets seront distribués pour servir d'exemple aux organisations communautaires et aux agents sur le terrain, et seront utilisés lors d'ateliers ultérieurs.

Pendant toute la durée de l'atelier, les participants doivent être assidus aux séances et prendre le temps, le soir, d'étudier les documents de référence et de travail, les formateurs s'y référant régulièrement tout au long de la formation. Ils sont également invités à préparer des questions, des observations ou des contre-arguments dont ils pourront débattre au cours des séances à venir.

ÉQUIPE DE FORMATION

Les formateurs doivent être familiers de la perspective des normes sociales et du changement social, ainsi que de l'approche des programmes de développement fondée sur les droits de l'homme; ils doivent également avoir une expérience dans le domaine de l'abandon des MGF/E. Ils pourront être épaulés par des experts possédant des connaissances similaires, dont le rôle sera de faciliter les échanges autour des études de cas, de clarifier les concepts et d'aider les participants à améliorer leur projet individuel.

Nous espérons que le présent manuel permettra à de nombreuses institutions de consolider leur action afin d'accélérer l'abandon des MGF/E et d'autres pratiques néfastes qui trouvent leur origine dans la discrimination sexiste.

PRÉSENTATION DES MODULES ET PROGRAMME DE L'ATELIER

Le présent manuel fournit une introduction générale au sujet des normes et des changements sociaux, et se concentre particulièrement sur l'application de la perspective des normes sociales dans le but de provoquer un changement social positif.

Le ↗ **Module 0** présente l'atelier.

Le ↗ **Module 1** définit les normes sociales et explique en quoi elles influencent les comportements humains. Les normes sociales sont les règles de conduite suivies par un groupe social. Lorsqu'une norme sociale existe, chacun voit les autres s'y conformer et se sent par conséquent socialement obligé de faire de même, sous peine de faire l'objet d'une forme de sanction sociale en cas de non-respect [BICCHIERI 2010](#). Cette question est mise en exergue dans l'étude de cas du ↗ **Module 1, Document de travail 1.1**, intitulée « L'histoire d'une mère: le dilemme des initiateurs du processus de changement », qui relate le dilemme d'une mère soudanaise vis-à-vis de sa fille et de la

pression exercée par la communauté pour que cette dernière soit excisée. Les mots employés par Khadija — «Si elle n'est pas excisée, personne ne voudra l'épouser. Je me fais tellement de souci pour elles que j'aurais préféré ne pas avoir de filles.» — doivent résonner dans l'esprit des participants.

Le **Module 2** présente le concept d'«exercice» des droits de l'homme et la prise en compte des droits dans les normes sociales. L'exercice des droits de l'homme devient une réalité lorsque des processus de développement adéquats parviennent à transformer les normes et les principes associés aux droits de l'homme en normes sociales communes [ACKERLY 2010](#). Les seules lois ne suffisent pas lorsque les normes sociales impliquent la crainte du déshonneur, la réputation et le prestige de la famille, et/ou lorsque des difficultés économiques poussent les parents à marier leurs filles trop jeunes. Même si les parents veulent offrir ce qu'il y a de mieux à leurs filles, autant que leur situation économique le leur permet, les personnes les plus démunies sont souvent persuadées qu'elles n'ont pas le choix du fait du poids de la vulnérabilité économique ajouté à celui de l'influence des normes sociales [AMIN ET AL. 2005](#).

Le **Module 3** examine le rôle du droit dans le cadre de situations appelant un changement social. Les lois ne déterminent pas seulement les sanctions encourues en cas d'infraction. Il est également possible de les interpréter comme le reflet des intentions des législateurs et, par leur intermédiaire, du grand public. Les lois peuvent avoir une fonction expressive: elles permettent d'asseoir certaines valeurs plutôt que de contrôler directement un comportement. Les lois peuvent par conséquent être élaborées pour modifier les normes sociales [SUNSTEIN 1996](#).

Le **Module 4** s'appuie sur les trois premiers modules et expose sept modèles et vecteurs courants de transformation de la dynamique sociale en faveur de l'abandon des MGF/E. Les notions véhiculées par la théorie des normes sociales correspondent aux enseignements tirés des expériences sur le terrain, et suggèrent que ces sept modèles et vecteurs peuvent contribuer à transformer la norme sociale légitimant l'excision et accélérer l'abandon de cette pratique. Il a par ailleurs été prouvé que le fait d'inciter un petit nombre de personnes à influencer un groupe plus important peut permettre de généraliser l'adoption spontanée et naturelle de nouvelles normes, une fois atteints une masse critique et le point de basculement **Module 4** fournit des outils pratiques et offre plusieurs exemples de changement probants dans plusieurs configurations, en s'appuyant sur différentes stratégies.

Le **Module 5**, détaille certains éléments de planification et de mesure, et met l'accent sur l'utilisation d'enquêtes afin de mesurer les normes sociales et les programmes encourageant un changement social positif. Un simple diagramme aide à distinguer les normes sociales parmi différents types de régularités sociales (habitudes, conventions et normes), à prédire les problèmes de comportement collectif et à élaborer des stratégies programmatiques appropriées.

Le **Module 6** vise à aider les participants à organiser et présenter leur ébauche de projet et à évaluer l'atelier.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour de l'atelier doit refléter les besoins des participants. Le calendrier suivant propose une approche générale et flexible.

JOUR 1

MATIN

Module 0 — Présentation de l'atelier

Module 1 — « Dynamique d'une norme sociale: mutilations génitales féminines/excision »

APRÈS-MIDI

Module 1 — suite

JOUR 2

MATIN

Module 1 — suite

APRÈS-MIDI

Module 2 — « Des principes des droits de l'homme aux normes sociales partagées »

JOUR 3

MATIN

Module 3 — « Des réformes législatives efficaces dans le cadre de situations appelant un changement social »

APRÈS-MIDI

Module 4 — « Sept modèles et vecteurs courants de transformation porteurs de changement »

JOUR 4

MATIN

Module 4 — suite

APRÈS-MIDI

Module 5 — « Évaluation à des fins de planification et de mesure des normes sociales et des programmes encourageant des changements sociaux positifs »

JOUR 5

MATIN

Module 5 — suite

Module 6 — « Conclusion » (incluant la présentation des projets individuels)

APRÈS-MIDI

Module 6 — suite

COMMUNICATION PRÉALABLE AVEC LES PARTICIPANTS

La communication préalable avec les participants permet d'informer ces derniers de prérequis essentiels. De par sa nature, cette formation, innovante à de nombreux égards, exige en effet une préparation préalable.

Il est demandé aux participants de compléter le bref questionnaire préliminaire figurant dans la Section I ci-après et de le renvoyer aux organisateurs de l'atelier au moins deux semaines avant le début de la formation. L'objectif est de mieux comprendre leur niveau de connaissances et d'application de la perspective des normes sociales, leurs intérêts, leurs attentes et leurs espérances vis-à-vis de l'atelier.

L'atelier sera adapté en fonction des attentes des participants quant à l'application de la perspective des normes sociales à leur propre expérience sur le terrain, en particulier aux programmes encourageant l'abandon des MGF/E et/ou d'autres pratiques néfastes.

En préparation de l'atelier, il est également demandé aux participants d'élaborer une courte ébauche de projet en s'appuyant sur leur expérience programmatique et sur les difficultés pratiques qu'ils ont rencontrées (Section II). Ce projet fera l'objet d'un travail approfondi tout au long de la formation. En outre, les participants doivent également, avant le début de l'atelier, compléter un document de travail relatif au cadre juridique national en vigueur dans leur pays (Section III) et étudier attentivement les documents de travail du **Module 1**.

SECTION I — QUESTIONNAIRE PRÉLIMINAIRE

Ce questionnaire préliminaire a pour objectif de définir les besoins spécifiques des participants et leurs attentes vis-à-vis de l'atelier. Il doit être transmis à chaque participant un mois avant le début de la formation

- Nom :
 - Organisation :
 - Fonction :
1. Quelles sont vos responsabilités dans le cadre du programme/projet sur lequel vous travaillez ?
 2. Avez-vous déjà pris part à un programme appliquant une démarche de développement fondée sur les droits de l'homme ? Connaissez-vous les concepts tels que « titulaires de droits » et les droits auxquels ils peuvent prétendre, et « débiteurs d'obligations » et les devoirs qui leur incombent ?
 3. Avez-vous déjà pris part à un programme cherchant à encourager des changements de comportement collectifs ? À remédier à des pratiques néfastes ? À promouvoir l'autonomisation des communautés ?

4. Avez-vous déjà appliqué la perspective des normes sociales à l'élaboration et à la planification du programme dont vous êtes responsable ?
5. Quelles difficultés pratiques avez-vous rencontrées pour atteindre les objectifs de votre programme ?
6. Quelles stratégies avez-vous mises en œuvre ? Quelles avancées avez-vous constatées ? Quels sont les obstacles ?
7. Qu'attendez-vous de cet atelier ?
8. Quels concepts voulez-vous approfondir pour renforcer vos connaissances et votre compréhension de l'abandon des pratiques néfastes ? Quelles compétences pratiques voulez-vous acquérir ?
9. Pouvez-vous décrire un exemple de mesure que vous avez utilisée par le passé ? Comment mesurez-vous/surveillez-vous actuellement le projet/programme dont vous êtes responsable ? Pouvez-vous fournir un exemple d'ensemble d'indicateurs qui pourraient permettre de procéder au suivi et à l'évaluation de votre projet/programme ?

SECTION II — PRÉPARATION D'UNE ÉBAUCHE DE PROJET

Au moins deux semaines avant le début de l'atelier, les participants doivent envoyer une ébauche de projet d'environ trois ou quatre pages aux organisateurs. Ce projet doit être lié aux thèmes principaux de l'atelier : normes et changements sociaux, MGF/E ou autres pratiques néfastes.

Ce projet doit décrire un problème pratique et proposer des stratégies pour y remédier. Il sera révisé pendant la formation au moyen des outils théoriques et pratiques qui seront exposés. Le dernier jour, les participants doivent présenter leur projet et les améliorations apportées en fonction de ce qu'ils ont appris. La liste ci-dessous décrit dans les grandes lignes ce qui est attendu :

1. Décrivez les difficultés que vous rencontrez dans le cadre de votre projet :
 - 1.1. Faites l'analyse de la situation, en exposant les attitudes culturelles encourageant les pratiques néfastes et leur principale origine, mais également les valeurs culturelles locales susceptibles de favoriser un changement social positif et en accord avec les principes universels des droits de l'homme.
 - 1.2. Précisez les objectifs généraux à long terme à l'échelle d'une génération et les objectifs à moyen terme réalisables en cinq ans.

- 1.3. Définissez les populations cibles, y compris les caractéristiques des groupes locaux et de ceux couverts/impliqués dans le projet/programme, ainsi qu'une « unité de base » pour la mise en œuvre du projet/programme (familles ? communautés caractérisées par des valeurs communes ? réseaux sociaux caractérisés par des croyances similaires et des valeurs communes ?).
2. Évaluation critique de votre travail jusqu'à présent :
 - 2.1. Stratégie(s) principale(s) orientant le projet/programme, et stratégies secondaires. Une perspective de normes sociales a-t-elle déjà été considérée ou mise en œuvre ? Des changements comportementaux collectifs ont-ils déjà été suscités ?
 - 2.2. Comparez le problème auquel vous faites face actuellement à ceux que vous avez dû affronter par le passé.
3. Changements pratiques :
 - 3.1. Décrivez au moins une stratégie modifiée visant à aborder le problème auquel vous faites face qui aurait été élaborée sur la base de questions soulevées dans le cadre de votre expérience sur le terrain.
4. Évaluation à des fins de planification et de mesure :
 - 4.1. Comment mesurez-vous les résultats du projet/programme ? Comment évaluez-vous si des normes sociales sont ou non en jeu ? Énumérez un ensemble d'indicateurs actuellement utilisés pour surveiller et évaluer votre projet/programme.

SECTION III — DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL

Avant le début de l'atelier, veuillez compléter le **Module 3, Document de travail 3.1**, « Description du cadre juridique national dans lequel s'inscriront les actions encourageant l'abandon des MGF/E ».

Répondez aux questions suivantes afin de décrire le cadre juridique national (et, le cas échéant, le cadre « local ») dans lequel s'inscriront finalement les actions visant à promouvoir l'abandon des MGF/E :

- A. Votre pays a-t-il ratifié :
 - A.1. la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ?
 - A.2. la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) ?
 - A.3. le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ?

- A.4. le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) ?
- A.5. la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ?
- A.6. la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ?
- A.7. le Protocole de Maputo relatif aux droits de la femme ?

- B. La Constitution de votre pays garantit-elle l'égalité des droits pour les femmes ?

- C. La Constitution mentionne-t-elle explicitement les MGF/E ?

- D. Une loi nationale de santé reproductive condamne-t-elle les MGF/E ?

- E. Une loi pénale (incluse dans le Code pénal) interdit-elle les MGF/E ?

- F. Si oui, cette loi est-elle appliquée ?

- G. Existe-t-il une loi pénale interdisant les agressions et la violence à l'encontre des mineurs ?

- H. Existe-t-il une loi pénale interdisant la violence à l'encontre des femmes ?

- I. Un juge a-t-il déjà rendu une décision empêchant une fille de subir des MGF/E ? Ou bien imposant à une personne réalisant des MGF/E de verser des dommages et intérêts à une fille ayant subi des MGF/E ?

- J. Des réglementations spécifiques interdisent-elles aux professionnels de santé de réaliser des MGF/E ?

- K. Existe-t-il des lois de protection de l'enfance permettant aux collectivités territoriales d'intervenir en faveur de l'abandon des MGF/E ?

Au vu de la situation législative exposée ci-avant, expliquez quels seraient vos principaux axes d'intervention à l'échelle locale afin d'exploiter les dispositions législatives ou l'environnement juridique existants dans le but d'accélérer l'abandon des MGF/E.

IV — LECTURE

Le chapitre 1, « Diagnosing norms », de l'ouvrage « Norms in the Wild: how to diagnose, measure and change social norms » [BICCHIERI 2014](#) (en anglais) doit être envoyé aux participants avant l'atelier. La lecture de ce chapitre est primordiale pour comprendre la perspective des normes sociales et les concepts associés.

BIBLIOGRAPHIE

Ackerly, B. 2008. « Universal Human Rights in a World of Difference », Cambridge University Press.

———. **2010.** « Human Rights and Social Norms », présentation lors de la 2^e consultation théorique de l'UNICEF novembre, New York.

AIDOS/RAINBO. 2007. « MGF/E as a Development Issue: A Training Manual to Mainstream Actions for the Abandonment of MGF/E in Development Programs and Projects », manuel pour le Soudan.

Amin, S., Mahmud, S., Huq, L. et Chowdhury, K. 2005. « Endline Report on Kishori Abhijan: An Intervention Research on Adolescent Girls' Livelihood ».

Banque mondiale. 2001. « A Critical Event: Malicounda-Bambara the Sequel, The Journey of a Local Revolution », Notes CA 31.

Barragues, A. et Harding, A. 2009a. « A Human Rights Based Approach to Country Analysis: 3 Steps », diapositives adaptées à partir de différentes formations relatives aux droits de l'homme et d'un kit de formation sur le contrôle des dépenses. Haïti et Libéria, OHCHR.

———. **2009b.** « Human Rights Based Approach in the Programming Process », diapositives adaptées à partir de différentes formations relatives aux droits de l'homme et d'un kit de formation sur le contrôle des dépenses. Haïti et Libéria, OHCHR.

Bicchieri, C. 2006. « The Grammar of Society », Cambridge University Press.

———. **2007.** « Game Theory: Some Personal Reflections », V. F. Hendricks and P. G. Hansen, eds., Game Theory 5 Questions. Automatic Press.

———. **2008a.** Présentation lors du 3^e Congrès mondial, Rio de Janeiro.

———. **2008b.** « Social Norms », conférence lors de la Consultation mondiale sur les normes sociales de l'UNICEF, New York.

———. **2010.** « Norms, Preferences and Conditional Behavior », Politics, Philosophy and Economics 9(3): 297-313.

———. **2010-2013a.** « Pluralistic Ignorance », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

———. **2010-2013b.** « Social Norms: Introduction to Basic Concepts », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

———. **2013.** « Measuring Social Norms », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

———. **2016.** « Norms in the Wild: how to diagnose, measure and change social norms », Cambridge University Press.

Bicchieri, C. et Mackie, G. 2010 - 2013. « Dynamics of Change: Application to MGF/E », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Chaturvedi, G. 2008. « The Vital Drop », SAGE.

Chege, J. N., Askew, I. et Liku, J. 2001. « An Assessment of the Alternative Rites Approach for Encouraging Abandonment of Female Genital Mutilation in Kenya », *FRONTIERS in Reproductive Health*, septembre. Population Council, Washington DC.

Chia-lin Pao Tao. « The anti-footbinding movement in late Ch'ing China. Indigenous Development and Western Influence », 167. Université d'Arizona.

Chitnis, K. 2008. « Communication for Social Change — Principles and What Works », consultation de l'UNICEF sur les connaissances et savoirs émergents dans le domaine des normes sociales, New York.

Chowdhury, F. D. 2010. « Dowry, women and law in Bangladesh », *International Journal of Law, Policy and the Family* 24(2): 198-221.

Cooper, B. M. 1997. « Marriage in Maradi: Gender and Culture in a Hausa Society in Niger, 1900-1989 », James Currey, Oxford.

Coptic Evangelical Organization for Social Services. 2003. « Empowerment: from Theory to Practice – CEOS experience in the area of eradication of Female Genital Cutting ».

Croll, E. J. 1990. « Wise Daughters from Foreign Lands: European Women Writers in China », Pandora Press.

Cross, R., et Parker, A. 2004. « The Hidden Power of Social Networks », Harvard Business Press.

Dagne, H. G. 2009. « Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practices: Experiences in Four Locations », document de travail Innocenti, Special Series on Social Norms and Harmful Practices. Iwp-2009-07.

De Vita, M. G. 2010. « Rapport de Mission, Kombissiri ».

Centre de développement de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2007. « Informal Institutions: How Social Norms Help or Hinder Development », J. Jütting, D. Drechsler, S. Bartsch et I. de Soysa, dir.

Diop, N. J., Faye, M. M., Moreau, A., Cabral, J., Benga, H., Cissé, F., Mané, B., Baumgarten, I. et Melching, M. 2004. « The TOSTAN Program: Evaluation of a Community Based Education Program in Senegal », Population Council, GTZ et Tostan.

Diop, N. J., Congo, Z., Ouedraogo, A., Sawadogo, A., Saluocou, L. et Tamini, I. 2008. « Analysis of Evolution of the Practice of Female Genital Mutilation/Cutting in Burkina Faso », Population Council et Comité national de lutte contre la pratique de l'excision (CNLPE).

Diop, N. J., et Diagne, A. 2008. « Évaluation du plan d'action pour l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines », ministère de la Famille, de la Solidarité nationale, de l'Entreprenariat féminin, Dakar.

Diop, N. J., Moreau, A. et Benga, H. 2008. « Evaluation of the Long-term Impact of the TOSTAN Programme on the Abandonment of MGF/E and Early Marriage: Results from a qualitative study in Senegal », Population Council, Macro International Inc., UNICEF et USAID.

Figuroa, M. E., Lawrence Kincaid, D., Rani, M. et Lewis, G. 2002. « Communication for Social Change: An Integrated Model for Measuring the Process and Its Outcomes », Communication for Social Change Working Paper Series No.1. The Rockefeller Foundation.

Ford, N. 2008. « Designing Communication Strategies to Change Social Norms: What's different? », présentation dans le cadre de la consultation de l'UNICEF sur les connaissances et savoirs émergents dans le domaine des normes sociales, 29-30 avril et 1^{er} mai.

Freire, P. 1993. Pedagogy of the oppressed. New revised edition. Continuum, New York.

Gaspard, F. et Platteau, J. P. 2010. « Strategic behavior and marriage payments: theory and evidence from Senegal », Economic Development and Cultural Change 59: 149-185.

Gedzi, V. S. 2009. Principles and Practices of Dispute Resolution in Ghana: Ewe and Akan Procedures on Females' Inheritance and Property Rights. Institute of Social Studies, The Hague.

Gillespie, D. 2010. « The Transformative Power of Democracy and Human Rights in Nonformal Education: The Case of Tostan », Adult Education Quarterly 60(5): 477-498.

GNUD (Groupe des Nations Unies pour le développement). 2003. « Statement of Common Understanding on a Human Rights-based Approach to Development Cooperation and Programming ».

Gruenbaum, E. 2004. « FGM in Sudan, Knowledge, Attitudes and Practices: Qualitative Research on Female Genital Mutilation/Cutting in West Kordofan and Kassala States », bureau de pays de l'UNICEF au Soudan, Khartoum.

Gueye, M., Diouf, D., Chaava, T. et Tiomkin, D. 2005. Community Capacity Enhancement Handbook. PNUD.

Guillot, J. 2013. « Citizenship culture as public policy: experiences of social change at an urban scale », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

HCDH (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). 2010. « Human Rights in Budget Monitoring, Analysis and Advocacy Training Guide »,

Henrysson, E. et Joireman, S. F. 2009. « On the Edge of the Law: Women's Property Rights and Dispute Resolution in Kisii, Kenya », Law & Society Review 43(1): 39-59.

Huda, S. 2006. « Dowry in Bangladesh, Compromising Women's Rights », South Asia Research 26(3): 249-268.

Jensen, J. 2014. « Taking Female Genital Mutilation/Cutting Out of the Cultural Mosaic of Kenya », UNFPA News.

Jonsson, U. 2005. Human Rights Approach to Development Programming. Excerpts from Chapter 4, « Theoretical Components of a Human Rights Approach to Programming », Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe de l'UNICEF, Nairobi.

Kaivan, M. et Myaux, J. 2006. « Social norms and the fertility transition », Journal of Development Economics 80: résumé.

Khan, S. 2005. « Violence Against Women: Bangladesh Context », Focus 40.

Kolb, D. A. 1984. Experiential learning: experience as the source of learning and development. Prentice Hall, Englewood Cliffs.

Mackie, G. 1996. « Ending Footbinding and Infibulation: A convention account », American Sociological Review 61(6): 999-1017.

———. **2011.** « How To Identify And Measure Social Norms », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

———. **2013.** Conférence dans le cadre de l'atelier STRIVE/LSHTM sur les pratiques et normes sociales.

Mackie, G. et LeJeune, J. 2009. « Social Dynamics of Abandonment of Harmful Practice: A New Look at Theory », document de travail Innocenti.

Melching, M. 2008. « Tostan and Organised Diffusion », consultation de l'UNICEF sur les connaissances et savoirs émergents dans le domaine des normes sociales, New York.

———. **2009.** Présentation dans le cadre de la réunion d'experts « Human Rights and the Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting in the Countries of Prevalence and Among Immigrant Communities », 2-3 juillet, Genève.

———. **2011.** « Social Change and Large Scale Positive Social Transformation, The case of Tostan », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Mercier, H. 2011. « Trust and Argumentation », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Mockus, A. 2002. « Education to Live Together: Co-Existence As Harmonization of Law, Morality and Culture », Prospects XXXII(1).

———. **2004.** « Bogotá capacity for self-transformation ».

———. **2010.** « Citizenship Building », Lecture at the UNICEF Course on Advances in Social Norms, University of Pennsylvania. www.sas.upenn.edu/ppe/Events/unicconf_2011/documents/B.MockusCitizenship-Building.pdf

———. **2010-2013.** « Changing the City of Bogotá », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Muldoon, R. 2010. « Social Network Analysis », conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Ndiaye, S. et Ayad, M. 2006.

« Enquête démographique et de santé au Sénégal », Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale et Centre de Recherche pour le Développement Humain, Dakar; ORC Macro, Calverton, États-Unis.

Nussbaum, C. 2003. Women and Human Development, The Capabilities Approach. Cambridge.

OMS (Organisation mondiale de la Santé). 1999. « Female Genital Mutilation, Programmes to Date: What Works and What Doesn't », Département santé de la femme, systèmes de santé et santé communautaire.

———. **2006.** « Female Genital Mutilation and Obstetric Outcome: WHO Collaborative Prospective Study in Six African Countries », The Lancet 367: No 9525, 1835-1841.

———. **2008.** « Éliminer les mutilations sexuelles féminines, Déclaration interinstitutions », OHCHR, UNAIDS, UNDP, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCR, UNICEF, UNIFEM, WHO.

Platteau, J. P. 2010. « Women's Inheritance Rights in the Senegal River Valley: The Formal Law's Magnet Effect at Work », présentation lors de la 2^e consultation théorique de l'UNICEF 2nd Academic Consultation, November, New York.

Platteau, J. P., Wahhaj, Z. et Aldashev, G. 2010. « Confronting Oppressive Custom: Reformism versus Radicalism », article préparé dans le cadre du Sackler Colloquium du NAS Dynamics of Social, Political and Economic Institutions, décembre.

Population Council. 1998. « Evaluation of Excisors Conversion Strategy for Eradication of FGM in Mali », Centre National de la Recherche Scientifique et Technique du Mali.

Prentice, D. 2010. « Social norms as mental representations and biases », présentation lors de la 2^e consultation théorique de l'UNICEF novembre, New York.

———. **2012.** « The Psychology of Social Norms and the Promotion of Human Rights », R. Goodman, D. Jinks and A. K. Woods, eds., Understanding social action, promoting human rights. Oxford University Press, New York.

Rogers, E. M. 2003. Diffusion of innovations. 5^e édition, Free Press, New York.

Roland, G. 2004. « Understanding Institutional Change: Fast-Moving and Slow-Moving Institutions ».

Rudy, P., Ahmed, S. et Mona, A. 2011. « The Saleema Communication Initiative: Transforming a Paradigm of Purity, a Sudanese Experience », notes de réflexion, UNICEF Soudan.

Schelling, T. 1980. The Strategy Of Conflict. Harvard University.

Schroeder, C. M. et Prentice, D. A. 1998. « Exploring pluralistic ignorance to reduce alcohol use among college students », Journal of Applied Psychology 28(23): 2181-2195.

- Sen, A. 1999.** Development As Freedom. Anchor Books.
- . **2004.** «Elements of a Theory of Human Rights», *Philosophy and Public Affairs* 32(4): 315-356.
- Sen, G. 2007.** «Informal Institutions and Gender Equality», *Informal Institutions: How Social Norms Help or Hinder Development*: 49-74. Centre de développement de l'OCDE.
- Shell-Duncan, B., Wander, K., Herlund, Y. et Moreau, A. 2011.** «Dynamics of Change in the practice of female genital cutting in Senegambia: testing predictions of social convention theory», *Social Science and Medicine* 73(8): 1275-1283.
- Sunstein, C. R. 1996.** «On the expressive function of the law», *University of Pennsylvania Law Review* 144(5): 2029-2053.
- Toubia, N. 2003.** «Legislation as a tool for behavioral and social change», *Afro-Arab Expert consultation afro-arabe d'experts sur les instruments juridiques pour la prévention des mutilations génitales féminines*, Le Caire, 21-23 juin.
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population). 2014.** «Implementation of the International and Regional Human Rights Framework for the Elimination of Female Genital Mutilation».
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance).** «Results Framework: Draft Indicator Guidance, Joint Programme Phase II, 2014-2017», document de travail.
- . **2013.** «Joint Programme on Female Genital Mutilation/Cutting: Accelerating Change», *Rapport de synthèse de la phase I, 2008-2013*.
- . **2014a.** «Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting: Accelerating Change», www.unfpa.org/sites/default/files/resource
- . **2014b.** «Funding Proposal: Joint Programme for a Phase II».
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2005.** «Changing A Harmful Social Convention: Female genital mutilation/cutting», *Innocenti Digest*.
- . **2007.** «Coordinated Strategy to Abandon Female Genital Mutilation/Cutting in One Generation», note technique, juin.
- . **2008a.** «The Extent and Effect of Sex Tourism and Child Sexual Exploitation on the Kenya Coast».
- . **2008b.** «Long-Term Evaluation of the Tostan Programme in Senegal: Kolda, Thies and Fatick Regions», document de travail.
- . **2010a.** «The Dynamics of Social Change, Towards Abandonment of Female Genital Mutilation/Cutting in Five African Countries», *Innocenti Insight*, octobre.
- . **2010b.** «Summaries of Remarkable Experiences Where a Social Norms Perspective Has Been Applied and Considerations from a Social Convention Theory Standpoint», 2^e consultation théorique de UNICEF novembre, New York.
- . **2013.** «Female Genital Mutilation/Cutting: A Statistical Overview and Exploration of the Dynamics of Change».
- UNICEF. 2014.** Communication informelle.

UNICEF, Macro International Inc. et Centre de Recherche pour le Développement Humain. 2006. «Évaluation à long terme du programme de Tostan au Sénégal, régions de Kolda, Thiès et Fatick», rapport final, composante quantitative, non publié.

Wojcicki, J. M. 2002. «Commercial Sex Work or Ukuphanda?: Sex-For-Money Exchange in Soweto and Hammanskraal Area, South Africa», *Culture, Medicine, and Psychiatry* 26: 339-370.

———. **2004.** «Socioeconomic Status as a Risk Factor for HIV Infection in Women in East, Central and Southern Africa: A Systematic Review», *Journal of Biosocial Sciences* 37: 1-36.

Wydick, B. 2008. *Games in Economic Development*. Cambridge University Press.

Xiao, E. 2010-2013. «Incentive and Social Norms», conférence dans le cadre de la formation de l'UNICEF sur les avancées en matière de normes sociales, Université de Pennsylvanie.

Yoder, P. S., Abderrahim, N. et Zhuzhuni, A. 2004.

«Female Genital Cutting in the Demographic and Health Survey, A Critical Comparative Analysis», DHS Comparative Report No 7. ORC Macro, Calverton Maryland.

Déclarations, conventions et résolutions de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par la résolution 34/180 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981, conformément à l'article 27(1).

Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par la résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49.

Résolution 67/146 de l'Assemblée générale des Nations Unies, «Intensifying global efforts for the elimination of female genital mutilation,» 2013.

Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

